

*Association Refaire  
L'Ecole*

*ARLE*

*Bulletin N° 1*

*Décembre 2002*

**Bulletin d'information N° 1, décembre 2002**

Voici le premier Bulletin d'information de l'ARLE. Son but est d'informer les membres (et non membres...) de ce qu'il se passe dans notre association et à l'école. Nous vous rappelons néanmoins l'existence du site [www.arle.ch](http://www.arle.ch), où vous trouverez de plus amples informations, analyses et mises à jour.

Vous trouverez dans ce Bulletin:

|   |      |
|---|------|
| Nouvelles de l'ARLE.....                                | p.2  |
| Nouvelles de l'école.....                               | p.3  |
| A propos d'une déclaration de MBG .....                 | p.4  |
| Réplique à la SSP.....                                  | p.5  |
| Privatiser l'école – étatiser l'éducation? .....        | p.6  |
| Ateliers discussion .....                               | p.9  |
| Demande d'adhésion à l'Association Refaire L'Ecole..... | p.10 |

Nouvelles de l'ARLE

***Commissions actives***

**Grille horaire CO**

Cette commission rédige un rapport à paraître en janvier sur la Nouvelle Grille Horaire (NGH). La NGH sera réadaptée l'an prochain en raison des problèmes dénoncés par de nombreux enseignants bien avant son introduction. Les maîtres et les élèves devront s'adapter une fois encore aux nouveautés, avec la déstabilisation, perte d'énergie et de temps s'ensuivant. Tous ces désagréments auraient pu être évités avec une plus grande écoute de la base par les responsables de l'instauration de la NGH.

Responsable de la commission: Lorette Vasta ( Tél. 022 345 21 51;courriel: [lorette\\_vasta@hotmail.com](mailto:lorette_vasta@hotmail.com))

**Information**

L'objectif de cette commission est d'informer d'une part, les membres de l'association, d'autre part le grand public. Le manque d'information au sujet des réformes scolaires facilite leur mise en place, il s'agit donc de bien faire comprendre les enjeux de la situation actuelle de l'école à toutes les personnes concernées, en particulier aux parents d'élèves. En plus de la publication du Bulletin (bimensuel?), la commission projette d'organiser des séances d'information pour les parents et une conférence-débat publique.

Responsable de la commission: Minnka San Millán (Tél. 022 321 11 28, courriel:[msanmillan@bluewin.ch](mailto:msanmillan@bluewin.ch))

Vu l'ampleur de la tâche à accomplir, les commissions ont besoin de votre collaboration, n'hésitez pas à contacter les responsables.

## Nouvelles de l'école

1. **La COMLIEPCOPO** (Commission de liaison enseignement primaire, cycle d'orientation, enseignement post obligatoire) a élaboré un "Cadre de référence pour l'évaluation des apprentissages des élèves" qui est parvenu dans tous les établissements pour consultation. Ce document devrait servir de "réfèrent commun" et "clarifier le rôle de chacun des partenaires de l'école". Il affirme "soutenir" et "défendre" les pratiques des enseignants en matière d'évaluation, et "introduire l'évaluation formative" et des "procédures d'auto-évaluation" dans les écoles.

Suivent des "postulats" où l'on invoque, entre autres, le "respect de la personne humaine" et "la conviction d'éducabilité". Il s'agit de "développer un langage commun" et des "responsabilités partagées" en tablant sur le "partenariat" (enseignants, directions, élèves) dans les pratiques d'évaluation.

Un document a été distribué dans les établissements genevois dans lequel on relève les critiques suivantes:

- on ne trouve dans ce projet qu'un "galimatias de concepts flous";
- rien n'autorise, légalement, à accréditer des "experts en évaluation";
- ce projet "simpliste" sème le doute sur les pratiques actuelles des maîtres dûment nommés;
- "soutenir" et "défendre" les enseignants revient à introduire un "inspection" assuré par les directions;
- enfin, l'idée de "partenariat" mène tout droit à celle de "négociation de l'évaluation", la dérive la plus grave dans cette affaire.

Le sentiment général qui se dégage de ce projet est celui de l'utopique volonté d'aplanissement des seuils entre ordres d'enseignement, et de la vaine tentative de préserver la cohérence des différents apprentissages par le biais d'un "carcan" de ce genre.

2. **La SSP** (Syndicat des services publics, Genève) organise une "Journée de travail et de réflexion syndicale" sur le thème de l'enseignement le mardi 17 décembre 2002, de 8.30 h à 17.00 h à l'UOG, 3, Place des Grottes. A l'ordre du jour: l'inquiétude des organisateurs concernant l'enseignement public genevois, l'action du Conseil d'Etat, et "**la position d'associations comme l'ARLE**".

Les intervenants : P. Varcher, Ch Heimberg, M. Robert et un membre du SSP région Vaud. On promet, suite à une prompt inscription, de faire parvenir aux candidats à cette journée la brochure des deux premiers intervenants, "Transformer l'école", où l'ARLE et la notion d' "école républicaine" sont aigrement prises à partie en la personne de Jean Romain. Des représentants de l'ARLE iront ferrailer lors de cette journée.

3. **Ecole De Culture Générale (ECG) et Ecole de Commerce (EC)** : les normes d'admission à l'ECG devraient s'aligner désormais sur la première année de l'EC pour les élèves en provenance du CO; elles seront donc plus élevées qu'auparavant. On peut légitimement craindre que le CO s'emploie à "faire passer" tout le monde de peur de voir des élèves refusés à l'entrée à l'ECG. D'autre part, dans certaines ECG et EC, de nombreux élèves ont été admis "à l'essai", et il y a fort à parier que les réticences seront grandes, s'ils devaient se révéler insuffisants en cours d'année, quant à leur faire quitter l'école.

## A propos d'une déclaration de MBG

Dans une réunion récente du parti libéral, Martine Brunshawig Graf a tenu deux propos qui appellent répliques. Les voici tels que relatés par *Le Courrier* du 31.10.2002:

1. « *Sur la suppression des notes, la conseillère d'Etat démarre très fort. A l'heure actuelle, explique en substance la ministre, l'évaluation chiffrée est établie en fonction de la composition de la classe. Conséquence: on n'évalue pas les compétences acquises de l'élève, mais son niveau en fonction de la moyenne de classe et non par rapport aux objectifs à atteindre.* » (...)

2. « *Elle ajoute à son plaidoyer pro réforme une touche de pédagogie socioconstructiviste: «La lettre A de l'article 4 de la loi sur l'instruction publique met d'abord en évidence la question de la connaissance. Mais on parle d'acquisition des savoirs, pas de transmission. La nuance est très importante.»*

### 1. **Suppression de l'évaluation chiffrée.**

Martine Brunshawig Graf laisse entendre que l'évaluation chiffrée se résume à la courbe de Gauss. Doit-on préciser que cette méthode n'a plus cours depuis longtemps ? Doit-on lui rappeler que l'on procède en établissant des barèmes qui tiennent compte d'un seuil de réussite sur les objectifs visés et étudiés en classe ? Doit-on lui rappeler qu'on ne tient pas compte d'un certain pourcentage de réussites et d'échecs qu'il faudrait nécessairement atteindre, quel que soit le niveau de la classe ?

L'évaluation critérielle (par critères) est la norme depuis plusieurs décennies. Est-il possible que la présidente l'ignore ? Qui a intérêt à la tromper ?

Contrairement donc à ce qu'elle affirme, les enseignants évaluent bien les compétences acquises selon les objectifs que chaque enseignant se fixe au sein de sa classe, objectifs figurant dans les différents plans d'étude du DIP.

Ces objectifs étant annuels, ils ne sont de facto pas abordés au même moment dans toutes les classes du canton, il est donc évident qu'ils sont évalués par classe.

Si la présidente veut instaurer un système qui permette d'évaluer les compétences acquises par tous les élèves du canton, elle devrait imposer des plans de travail précis, étudiés en même temps dans toutes les classes du canton (programmes mensuels, trimestriels) et introduire des « tests » communs d'évaluation. Ce n'est en tout cas pas avec des échéances d'apprentissage sur quatre ans et avec une évaluation sous forme de commentaires qu'elle peut y parvenir. Et ce serait d'ailleurs aller bien plus loin que ce que nous préconisons.

### 2. **Transmission/acquisition des savoirs.**

Nouvelle stratégie adoptée par Martine Brunshawig Graf : elle oppose l'acquisition des savoirs à la transmission de ces mêmes savoirs ; elle voit là une différence importante.

On peut jouer sur les mots. Mais qui osera affirmer en toute bonne foi qu'un élève est en mesure d'acquérir un savoir qui ne lui a pas été transmis ? En fait, ce sont les modalités de la transmission qui font débat.

Selon l'ARLE, la transmission du savoir doit être multiple, menée de manières différentes, selon les situations, selon les élèves, selon les enseignants. Parmi ces manières, ce qu'il est convenu d'appeler le socioconstructivisme : un avatar en fait de la bonne vieille méthode inductive, mais repeint aux couleurs flambant neuf des néo-pédagogues.

Telle est en fin de compte le principe de toute pédagogie authentique : on n'enseigne bien que si on le fait en accord avec ses convictions. Lesquelles ne sauraient avoir quoi que ce soit d'absolu, contrairement à ce qu'on tente de nous faire croire.

Patrice Delpin

## Réplique à la SSP: Arobase, octobre 2002 et « Les services publics n°18, 8 novembre 2002

Mesdames C. Martenot et A. Michel semblent avoir pris la peine de lire le rapport « *Les problèmes de l'école primaire genevoise* » rédigé par une commission de l'ARLE. Force est de constater qu'elles l'ont fait de manière à ne prendre en compte que ce qui les arrange.

Pour Mesdames Martenot et Michel notre rapport serait « bourré de contradictions » et « contient des propositions dangereuses ». Comme elles ne parviennent à mentionner que trois points, à tort du reste, c'est un peu court.

Serait-ce qu'elles n'ont rien à objecter de sérieux aux problèmes et propositions essentiels qui sont traités dans ce rapport, à savoir principalement les cycles d'apprentissage de quatre ans et le problème de l'évaluation ?

Il ressort de leur texte que pour elles

- l'exigence face aux élèves est incompatible avec la lutte contre l'élitisme.
- le libre choix pédagogique est impossible sans la production personnelle par les enseignants de matériel didactique, les moyens d'enseignement contenant des éléments de consolidation et de drill étant même à proscrire.

Pour nous, c'est cette vision de l'enseignement qui est dangereuse.

En quoi faire preuve d'exigence porterait-il préjudice à nos élèves ? Faudrait-il faire preuve de laxisme pour offrir toutes leurs chances aux enfants ? Belle vision pédagogique !

En quoi le fait de dénoncer l'insuffisance du matériel didactique, par ailleurs inadapté, et de réclamer une plus grande production pédagogique institutionnelle exclurait-il des approches pédagogiques différentes ? Chaque enseignant doit se sentir libre d'utiliser du matériel de la façon qui lui convient le mieux, de suivre la pédagogie qui lui correspond. Ce n'est pas le matériel qui « fait la façon d'enseigner ».

D'autre part, les savoirs ne vont pas rentrer par la seule vertu de la découverte ; des éléments de consolidation et de drill peuvent parfaitement répondre à de réels besoins. Pourquoi s'en priver ?

Enfin, Mesdames Martenot et Michel dénoncent notre proposition de création de classes d'adaptation à effectif réduit pour les élèves en difficulté scolaire, avec passage limité dans le temps. Sur ce point, elles font preuve d'une grande pauvreté d'argumentation. Elles doutent simplement de notre sincérité ; elles se bornent à mettre en doute ce qui est écrit noir sur blanc. Qu'ont-elles à objecter à cette proposition, sinon de nous traiter de menteurs...rien ?! Tout cela relève de la mauvaise foi.

Je ne peux, dans ces conditions, que les engager à relire attentivement notre rapport. Elles ne pourront alors que constater que, si nous divergeons sur la manière d'y parvenir, nous nous rejoignons sur le but à atteindre. Je le redis et espère qu'elles sauront lire cette fois : nous voulons une école de qualité qui tend le plus possible à diminuer les inégalités entre les élèves et qui préserve les chances de chacun.

Pour y parvenir, nous demandons plus de structure, plus de rigueur et d'exigence. Le seul capital dont puissent disposer les milieux socialement défavorisés est le savoir acquis, l'effort et le mérite. Si l'école refuse de le faire, elle entérine les héritages en ôtant à ces élèves leur principale chance de promotion sociale.

C'est pourquoi nous dénonçons certains dangers induits par la rénovation du primaire: celle-ci va à l'encontre du but visé et ne peut que créer une école à multiples vitesses et, par-là même, élitiste.

André Duval

## Privatiser l'école – étatiser l'éducation?

### **Instantanés d'une déviation**

**Depuis quelques années, une évolution insidieuse se dessine: Nous sommes sur la voie de la privatisation de l'école et de l'étatisation de l'éducation. Et ceci alors qu'il faudrait l'inverse pour garantir un développement équilibré des adolescents.**

De Léo Gehrig, Neftenbach (psychologue spécialisé en psychologie clinique)

La privatisation de l'école n'en est qu'à ses débuts, discrets pour l'instant. Du matériel scolaire ainsi que quelques événements faisant partie de la vie d'une école sont sponsorisés depuis quelques années. Dans le canton de Zurich, quelques écoles privées sont subventionnées sous certaines conditions. L'idée du chèque éducatif (global) continue à hanter bon nombre de personnes. L'étatisation de l'éducation par contre est bien plus avancée: Très récemment, même des autorités scolaires issues des partis bourgeois ont commencé à engager des travailleurs sociaux pour soulager les enseignantes de leurs missions éducatives parce que les parents semblent les prendre de moins en moins au sérieux.

En effet, ces trois dernières décennies l'école s'est toujours plus chargée de missions éducatives allant du brossage de dents jusqu'à l'éducation sexuelle. Environ quarante pourcent d'élèves de l'école obligatoire du canton de Zurich sont aujourd'hui au bénéfice d'une mesure pédagogique spécifique, comme par exemple des cours d'appui, des thérapies contre la légasténie (troubles de l'apprentissage), la logopédie, la thérapie par le jeu ou encore l'école spécialisée. Le département de l'instruction publique zurichoise dépense environ \_ de milliards de francs pour cela. Bon nombre de ces thérapies sont utiles et nécessaires. Beaucoup d'autres par contre ne sont autre chose qu'une prise en charge émotionnelle et éducative – financée par l'Etat – des enfants et adolescents dont les parents ne peuvent ou ne veulent s'occuper suffisamment ou quand ils se retrouvent totalement débordés par leurs tâches éducatives.

Il en est de même pour bon nombre de traitements psychothérapeutiques ou de prises en charge pédopsychiatriques, payés par les caisses maladie et par conséquent en partie avec l'argent public.

A cela s'ajoutent tous les conseils et mesures pédagogiques pour les jeunes dans le cadre de la protection de la jeunesse et de l'application du droit pénal pour mineurs. Si l'on ajoute les coûts pour la formation professionnelle des éducateurs et des thérapeutes, le canton de Zurich dépense annuellement \_ de milliards de francs.

Conjointement à cette évolution, les attentes des parents – toutes couches sociales confondues – et des politiques concernant l'éducation à l'école ont augmenté. Ils délèguent encore plus de responsabilités d'éducation à l'école et tout en se mêlant sans cesse du quotidien scolaire. Il y a quarante ans, les enfants et adolescents étaient punis même physiquement sans discussion par leurs parents si l'enseignant se plaignait de leur comportement. Bien entendu, il n'est pas question d'y revenir. Mais il ne devrait pas non plus être admis qu'un enseignant se voit blâmé d'une part par des parents et, d'autre part, à cause de la pression exercée par ceux-ci, par ses supérieurs parce qu'il a osé renvoyer chez eux deux élèves (14 ans) se présentant au cours complètement "shootés" après la récréation. Récemment, un père, psychologue de métier, a voulu dicter de manière intrusive à une enseignante comment elle avait à aborder des problèmes de dynamique de groupe. Par ailleurs, son fils de 14 ans qui dérangeait sans cesse le cours paraissait échapper totalement à ses parents.

De pareils exemples sont légion.

### **Des adolescents déstabilisés – et perfides**

Cette confusion des rôles entre école et foyer familial a pour conséquence qu'aujourd'hui, pour de nombreux

jeunes, il n'est absolument plus possible de distinguer la mission éducative et la responsabilité de leurs parents de celle de leurs enseignantes. Les rapports confus rendent leur orientation plus difficile

et nuisent peut-être même à la construction de leur personnalité et de leur autonomie. Dans ces conditions, quelques-uns d'entre eux s'entendent à merveille pour dresser les parents contre les enseignants. Ils peuvent ainsi éviter les conflits familiaux si nécessaires au développement des facultés émotionnelles et sociales comme la capacité à supporter la contrariété ou la frustration ou encore la capacité à respecter les autres.

Les enfants et adolescents vivent aujourd'hui dans un monde où il y a de moins en moins de repères clairs. Tout est flou, y compris les limites entre enfants, adolescents et adultes. C'est pour cela que l'école a d'autant plus besoin d'afficher une attitude pédagogique claire en ce qui concerne le comportement des élèves et les règles de la vie en communauté. Ceci nécessite toutefois un consensus minimal de la part du corps enseignant. Comment demander aux jeunes de faire confiance à l'école si les professionnels de la pédagogie n'ont aucune position commune même en ce qui concerne les questions les plus élémentaires de la vie en communauté ? Quels repères sont-ils censés avoir, à quoi se conformeront-ils si l'attitude des enseignants diffère d'une école à l'autre face à la cigarette sur le chemin d'école ou le chewing-gum pendant les heures de cours ?

Les sciences telles que la biologie, la psychologie, la recherche sur le cerveau et celle sur le comportement sont de plus en plus d'accord à ce sujet: les bases pour le développement d'une personnalité autonome – en plus de l'héritage génétique – sont posées pendant les premières années de vie. Les capacités émotionnelles et de socialisation notamment, telles que la confiance en soi et en autrui, la conscience de soi, la stabilité émotionnelle sont imprimées de manière décisive dans la petite enfance. Si les expériences et les apprentissages indispensables au développement de ces compétences ont été manqués à ce moment crucial de la vie – la petite enfance – ils ne peuvent être rattrapés que partiellement plus tard. D'où l'importance

de l'encadrement affectif et de l'éducation dispensés aux jeunes enfants. C'est donc un devoir impératif de la part de la société que de créer des conditions qui permettraient aux parents d'assumer leurs devoirs éducatifs.

### **Dispositions permettant aux parents de passer du temps avec leurs enfants**

Ainsi, on pourrait exiger des employeurs de proposer davantage de places de travail à temps partiel et de flexibilité dans les horaires afin de permettre équitablement aux deux parents de travailler et d'être disponibles pour leurs enfants. De même, l'horaire continu à l'école et une prise en charge des repas de midi faciliterait la planification de la vie familiale. Les parents désirant s'occuper davantage de leurs enfants mais contraints pour des raisons financières de travailler à plein temps devraient bénéficier d'une aide financière plus substantielle. Point besoin de deniers publics supplémentaires. Bon nombre de parents pourraient être aidés financièrement avec la moitié de l'argent nécessaire aux moyens pédagogiques spécifiques mentionnés plus hauts qui, eux, sont davantage dans l'intérêt de ceux qui entretiennent le marché psycho-pédagogico-social-thérapeutique et ne qui ne correspondent pas vraiment aux besoins des enfants.

Certes, déjà aujourd'hui dans le canton de Zurich, les communes pourraient « octroyer une aide financière aux parents d'enfants en bas âge souhaitant s'occuper de leur progéniture mais n'ayant pas les moyens de le faire » (§ 26), ceci sur la base de la loi en faveur de l'aide à la jeunesse. Mais il semblerait que l'on fasse peu appel à cette aide – quelles que soient les raisons de ces réticences. A Neftenbach par exemple, une commune d'environ 800 élèves en scolarité obligatoire, on dépense annuellement 800 000 francs pour des mesures pédagogiques spécifiques et, en comparaison, depuis quatre ans, seulement 5000 francs annuels pour une aide familiale concernant les enfants en bas âge. A Winterthur, une ville de 10 000 élèves, on dépense 15 millions de francs par an

pour la pédagogie spécialisée contre seulement un million et demi pour la prise en charge d'enfants en âge préscolaire.

Si la société instaure de meilleures conditions pour les familles, elle peut et doit obliger les parents à exercer leur devoir d'éducation. Ainsi, elle peut et doit pouvoir compter sur l'un des deux parents, ou d'une maman de

jour fiable et constante, pour s'occuper des enfants après une longue journée d'école. Car : « La patrie se trouve là où quelqu'un m'attend » (Max Frisch). En ce qui concerne les enfants et les adolescents, les parents sont et restent les personnes les plus importantes. Ce sont eux les personnes de référence. Les soignants, les enseignants et thérapeutes changent constamment. Jusqu'à sa quinzième année, un enfant doit s'habituer à environ quinze pédagogues (professionnels) différents. C'est pour cela qu'il incombe en premier lieu aux parents de donner aux enfants et aux adolescents les bases émotionnelles qui leur permettent de tenir le coup face aux conditions scolaires et sociales fluctuantes. Il s'avère indispensable de satisfaire de manière adéquate aux besoins psychologiques de base, à savoir la chaleur humaine, le sentiment de sécurité, les relations stables, tout en sachant opposer une résistance saine et pondérée. C'est dans des activités communes avec ses parents que l'enfant apprend à développer ses sentiments, à se réjouir, à s'émerveiller, à se poser des questions s'étonner, espérer, à s'arrêter et à renoncer. Et c'est uniquement si les parents ont assez de temps qu'ils peuvent saisir la personnalité de leur enfant et l'encourager selon ses capacités. On constate fréquemment que des parents disposant de peu de temps sont souvent tentés de vouloir plier l'enfant à leur idéologie, à l'image et aux idées qu'ils s'en font. Ils ont tendance à « manager » l'éducation de leur enfant au lieu de l'accompagner.

Les parents qui investissent du temps dans l'encadrement et la prise en charge de leurs jeunes enfants se verront récompensés quand viendra la puberté ou même l'âge adulte. Les adolescents jouissant d'une assurance suffisante et ayant une bonne image d'eux-mêmes

testent certes leurs limites et leurs possibilités propres tout comme celles de leur entourage, mais ils sont mieux armés pour ne pas sombrer irrémédiablement. Les facteurs susmentionnés ainsi que les relations forgées pendant l'enfance à travers le vécu commun leur permettent d'affronter les difficultés. Des recherches scientifiques récentes concernant la prévention de la violence confirment ces liens. Soit dit en passant : les suites de la démission parentale font probablement aussi monter le coût de la prise en charge à l'âge adulte à quelques milliards.

### **La mission éducative de l'école**

Quelle est la mission éducative de l'école ? La nouvelle loi sur l'école obligatoire du canton de Zurich, votée au mois de novembre de cette année, a trouvé une formule adéquate et réaliste : « L'école complète l'éducation dispensée par la famille. » Pour ce faire, la loi donne aussi des directives : « L'école pourvoit à sa mission de formation en dispensant des cours et en organisant la vie en communauté » (§2). En effet, l'école ne saurait faire plus en matière d'éducation que de fournir un cadre propice aux apprentissages permettant le développement individuel des capacités de l'enfant. Le bien-être de l'enfant et sa motivation pour apprendre dépendent surtout de deux facteurs : de sa relation avec le maître et de sa position dans la classe. C'est dire l'importance de la personnalité de l'enseignant. Les enfants et les adolescents sont peu exigeants. Ils attendent de leurs enseignants de l'engagement, de l'enthousiasme, de la justice, de l'authenticité, une présence intérieure, une proximité distante, et enfin la capacité à reconnaître les processus de dynamique de groupe pour les influencer positivement. Ceci est en soi déjà une tâche importante et difficile.

Mais revenons à la privatisation de l'école. Contre cette tendance générale à la privatisation, voyons encore deux arguments en faveur de l'école publique. D'abord, cette dernière brasse les élèves de toutes origines sociales. Elle offre donc un champ privilégié d'apprentissages et de préparation à la

vie dans une société multiculturelle et globalisée. Elle exige quotidiennement des capacités émotionnelles et des compétences sociales telles que la solidarité, la tolérance, la compréhension de la différence. Que nous restera-t-il en commun dans notre société si nous continuons à privatiser l'école, puisque les autres institutions de l'Etat et même les églises échouent dans cette tâche ? D'autre part, continuer à privatiser l'école obligatoire fait craindre l'instauration d'une société à deux vitesses. Vu les frais de scolarité élevés, les parents attendent des écoles privées un code de comportement clair pour leurs enfants. Ils veulent savoir leur progéniture dans des lieux protégés dotés de règles limpides pour la vie en communauté et où l'on sanctionne les fautes sans tergiverser.

Dores et déjà, bien des écoles privées ont un code de comportement plus sévère que l'école publique. Quelques-unes pratiquent une tolérance zéro en ce qui concerne la consommation d'alcool, de cannabis et d'autres drogues, et vont jusqu'à faire des contrôles d'urine. Elles peuvent donc renvoyer tout fautif sans autre forme de procès. C'est ainsi que les écoles privées « privatisent les succès éducatifs et socialisent les échecs ». Avec des règles de jeu pareillement biaisées, la suite de l'évolution est facile à prévoir : l'école publique aura alors à s'occuper de tous les enfants et parents dont l'école privée n'aura pas voulu.

Traduit par L. Vasta

## "Ateliers discussion"

### **But des ateliers**

Ces rencontres visent à améliorer nos capacités d'argumentation sur des thèmes importants de l'Ecole, à renforcer notre motivation et à mieux nous connaître.

### **Thèmes**

Les 5 raisons de "Pourquoi refaire l'Ecole" présentées dans le dépliant jaune de ARLE seront discutées en 5 séances dans le courant de l'année scolaire 2002-2003.

### **Fonctionnement d'une séance**

Afin que la séance soit fructueuse, chaque participant doit se considérer comme animateur avec des arguments ou des critiques documentés ( outre votre expérience et vos observations, notre site ARLE et l'abondance d'articles ou de livres sur l'Ecole devraient suffire!).

Le responsable (actuellement **Jean Martin**, tél. 022/757 19 63 ou 0033/385 74 07 32) détermine en début de rencontre un plan de discussion sur la base des propositions des participants. La séance dure de 1<sup>1/2</sup> à 2 heures. Un procès-verbal est transmis au secrétariat.

### Prochaines réunions

**Thème 3** : "Alors que les missions élémentaires..."

**Mardi 11 février 2003 à 17 heures**

*C.E.C. de Staël, route de Saint-Julien 25, Carouge*

**Thème 4** : "La confiscation de la vision pédagogique..."

**Jeudi 3 avril 2003 à 17 heures**

*C.E.C. N. Bouvier, rue de Saint-Jean 60*

**Thème 5** : "Les profondes transformations de la société..."

**Date à fixer - Début mai 2003 à 17 heures**

*Collège Voltaire, rue de Saint-Jean 60*

Vos remarques et éventuelles propositions d'articles sont les bienvenues, envoyez-les à  
Minnka San Millan: 8, rue du Petit Salève, 1205 Genève ; courriel: [msanmillan@bluewin.ch](mailto:msanmillan@bluewin.ch)

## Rejoignez-nous pour agir

Adhérez !

### Demande d'adhésion à l'Association Refaire L'Ecole

Si vous avez une *adresse E-MAIL* vous pouvez faire une inscription en ligne sur le site

[www.arle.ch](http://www.arle.ch),

sinon envoyez ce bulletin imprimé au Secrétaire de l'Association. Merci.

Patrice Delpin

9 rue Chabrey

1202 Genève

tél : 022.733.63.37

[secretaire@arle.ch](mailto:secretaire@arle.ch)

---

Madame, Mademoiselle, Monsieur (biffez ce qui ne convient pas)

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Nom :   | Prénom :              |
| Adresse, rue et numéro :                                  | Code postal / Ville : |
| Téléphone :   | Fax :                 |
| E-mail :  |                       |
| Profession (si Enseignant mettez le nom de votre école) : |                       |
| Date :  | Signature :           |

---

Soutenez notre action par un don au CCP – 17 – 200790 – 4